

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SÉBASTIEN**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Sébastien tenue le 1^{er} avril 2025 à 20h00, sous la présidence du maire, monsieur Martin Thibert et à laquelle étaient présents les conseillers, messieurs Michel Bonneville, Jonathan Bolduc-Dufour et Francis Lamarre ainsi que madame Edith Lamoureux.

Également présente: Madame Josée Rochette, adjointe administrative et secrétaire-trésorière adjointe

Absence : Mesdames Emmanuelle Prud'homme, Lyne Morin et Laurie Verreault

ORDRE DU JOUR

1. **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 MARS 2025**
4. **AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES COURANTS**
 - 4.1 **DÉPÔT DES COMPTES MENSUELS**
5. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - a) Avis de motion du règlement 547 relatif à la taxation des contribuables bénéficiaires dans les travaux d'entretien de la branche 33 de la rivière du Sud
 - b) Avis de motion du règlement 548 relatif à la taxation des contribuables bénéficiaires dans les travaux d'entretien de la branche 1 du cours d'eau Labonté
 - c) CCIHR – Demande de don pour la Bourse jeune agriculteur de l'année – 200\$
 - d) Approbation des prévisions budgétaires 2025 pour le service de transport adapté aux personnes handicapées – 26 845\$
 - e) Demande de renouvellement de la licence MUNYS – 325\$
 - f) Demande de changement de la serrure du Centre communautaire – Serrurier Lamarre – 480\$ plus taxes
 - g) Dépôt de la liste des dossiers pour destruction 2024 et 2025
6. **LOISIRS ET CULTURE**
 - a) Demande de gratuité du Centre communautaire pour un projet scolaire du programme de Gestion de Commerce du Cégep de St-Jean-sur-Richelieu – Soirée humour pour le T.D.A.H – 25 avril 2025 (demande faite par Victor Thibert)
7. **PROTECTION DES BIENS ET DE LA PERSONNE**

Aucun point à l'ordre du jour
8. **URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**
 - a) Adoption du second projet de règlement de Zonage 522-1
9. **ENVIRONNEMENT**

Aucun point à l'ordre du jour
10. **HYGIÈNE DU MILIEU, TRANSPORT ET VOIRIE**
 - a) Offre de service pour le fauchage saison 2025 – André Paris – 8492\$ plus taxes

- b) Dépôt du bilan annuel d'eau potable 2024

11. VARIA

- a) Distribution gratuite de plants d'arbres – Samedi 10 mai de 9h à 13h
b) Réception d'une subvention de la députée – 1000\$
c) Chasse aux cocos et cabane à sucre – Parc de l'Amitié – Vendredi 18 avril 18h à 20h

12. COURRIER

Aucun point à l'ordre du jour

13. QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE : 21 H 05

1. OUVERTURE

M. Francis Lamarre, maire suppléant, ouvre l'assemblée en souhaitant la bienvenue à tous.

2025-04-50 Il est proposé par Edith Lamoureux, appuyé par Francis Lamarre et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de débiter cette assemblée à 20h00.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2025-04-51 Il est proposé par Michel Bonneville, appuyé par Edith Lamoureux, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté. Le varia demeure ouvert.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 MARS 2025

Les membres du conseil n'ayant pas pris connaissance du procès-verbal du 4 mars 2025;

2025-04-52 Il est proposé par l'unanimité des conseillers présents, d'adopter le procès-verbal de la séance du 4 mars 2025 à la prochaine séance du conseil le 6 mai.

4. AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES COURANTS

COMPTES COURANTS AU 1^{ER} AVRIL 2025

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

ROCHETTE JOSÉE	FRAIS DE DÉPLACEMENT	16,32 \$
OUELLETTE SUZANE	HONOR PROF 16/01 AU 27/02	623,50 \$
PAPETERIE COWANSVILLE IN	MATÉRIEL BUREAU	74,72 \$
CENTRE DE PLEIN AIR L'ES	8 PARTICIPANTS TRANSITION SCOL	256,00 \$
C.E.R.H.	CONTRIBUTION FINANCIÈRE	734,00 \$

SÉCURITÉ PUBLIQUE

HYGIÈNE DU MILIEU - TRANSPORT - VOIRIE

KRANS CHARLES	HONOR. PROF. VOIRIE	568,26 \$
S.A.A.Q.	IMMATRICULATION DES VÉHICULES	1 097,32 \$
GROUPE SÉCURITÉ ALARMA	INSP. SYSTÈME ALARME CENTRE	694,42 \$
GROUPE SÉCURITÉ ALARMA	INSP. SYSTÈME ALARME GARAGE	239,39 \$
GROUPE SÉCURITÉ ALARMA	INSP. SYSTÈME ALARME CASERNE	428,54 \$
GARAGE LÉO LORD	TROU D'HOMME + GRUE RAM	939,63 \$
MOTEURS ÉLECTRIQUES GUER	TRANSMETTEUR DE NIVEAU	8 714,28 \$

FILGO	ESSENCE 50.37 L	75,00 \$
MARTECH INC.	MATÉRIEL SIGNALISATION	163,84 \$
MARTECH INC.	MATÉRIEL SIGNALISATION	82,50 \$
L'HOMME ET FILS INC.	MATÉRIEL CHARIOT CHAISE	22,91 \$
9429-9005 QUÉBEC INC.	MENSUALITÉ TRACTEUR 16	700,81 \$
9429-9005 QUÉBEC INC.	URÉTHANE RÉPARATION VITRE	54,04 \$
9429-9005 QUÉBEC INC.	VITRE ET CLIGNOTANT	268,98 \$
TERRASSEMENT BOURGEOIS	DÉNEIGEMENT 24-25 VERS. 2	2 299,50 \$
MUNICIPALITÉ HENRYVILLE	ASSAIN. TRIMESTRES 2-3-4 2023	24 716,44 \$
MISSION COMMUNICATIONS L	SERVICE PMI	479,30 \$
MRC DU HAUT-RICHELIEU	GMR AVRIL 2025	7 367,01 \$
MRC DU HAUT-RICHELIEU	RIVIÈRE DU SUD BR. 33	101 545,12 \$
MRC DU HAUT-RICHELIEU	COURS D'EAU LABONTÉ BR. 1	98 297,86 \$
LOISIRS ET CULTURE		
CADIEUX, SOPHIE	YOGA 22/01 AU 26/03 VERS. 2	708,69 \$
		251 168,38 \$

2025-04-53 Il est proposé par Jonathan Bolduc-Dufour, appuyé par Francis Lamarre et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que les dépenses au montant total de 251 168,38 \$ soient autorisées pour le paiement des comptes courants tels que présentés.

4.1 DÉPÔT DES COMPTES MENSUELS

Les membres du conseil prennent acte de la liste des chèques émis en paiement des dépenses incompressibles telles que décrites au règlement 413.

Dépenses incompressibles – Règlement 413

COMPTES MENSUELS

RÈGLEMENT 413		
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECT. PAVILLON DES LOISIRS	1 119,89 \$
MINISTRE DU REVENU DU QU	REMISE MARS 2025	2 828,12 \$
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANA	REMISE MARS 2025	1 115,87 \$
UNIFOR	REMISE MARS 2025	57,35 \$
CAISSE DESJARDINS DU HAU	REMISE MARS 2025	95,94 \$
INDUSTRIELLE ALLIANCE GR	REMISE MARS 2025	143,16 \$
HYDRO-QUÉBEC	ÉCLAIRAGE PUBLIC	753,21 \$
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECT. CENTRE COMMUNAUTAIRE	1 453,56 \$
SALAIRE ÉLUS	FÉVRIER	3 976,68 \$
SALAIRE EMPLOYÉS	FÉVRIER	7 095,97 \$
		18 639,75 \$

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

A) AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT 547 RELATIF À LA TAXATION DES CONTRIBUABLES BÉNÉFICIAIRES DANS LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA BRANCHE 33 DE LA RIVIÈRE DU SUD

L'avis de motion est donné par M. Michel Bonneville.

B) AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT 548 RELATIF À LA TAXATION DES CONTRIBUABLES BÉNÉFICIAIRES DANS LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA BRANCHE 1 DU COURS D'EAU LABONTÉ

L'avis de motion est donné par Mme Edith Lamoureux.

C) CCIHR – DEMANDE DE DON POUR LA BOURSE JEUNE AGRICULTEUR DE L'ANNÉE – 200\$

CONSIDÉRANT qu'une demande de contribution financière à la *Bourse Jeune agriculteur/agricultrice de l'année* a été reçue de la part de la Chambre de commerce et de l'industrie du Haut-Richelieu (CCIHR);

CONSIDÉRANT que cette bourse vise à souligner le travail d'un/une jeune agriculteur/agricultrice de moins de 40 ans qui a permis à son entreprise agricole de se démarquer dans la région du Haut-Richelieu au cours de l'année 2024;

CONSIDÉRANT que cette bourse sera remise lors du 60^e Gala de l'Excellence, sous le thème *Coup d'éclat*, qui aura lieu le vendredi 6 juin 2025;

CONSIDÉRANT que cette soirée a pour mission de faire rayonner les accomplissements des gens d'affaires de tous les domaines d'activités.

EN CONSÉQUENCE :

2025-04-54 Il est proposé par Edith Lamoureux, appuyé par Jonathan Bolduc-Dufour, et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE la Municipalité autorise la contribution financière d'une somme de 200,00 \$ pour la Bourse jeune agriculteur de l'année.

D) APPROBATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2025 POUR LE SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES – 26 845\$

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports du Québec oblige toutes les municipalités du Québec à offrir un service de transport adapté pour les personnes handicapées résidant sur leur territoire;

CONSIDÉRANT que les prévisions budgétaires 2025 soumises par l'organisme mandataire, soit la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, à l'égard du service de transport adapté aux personnes handicapées;

CONSIDÉRANT que ces prévisions fixent à 26 845.00\$ la contribution financière à être versée par la municipalité de Saint-Sébastien pour le transport adapté aux personnes handicapées;

EN CONSÉQUENCE :

2025-04-55 Il est proposé par Francis Lamarre, appuyé par Edith Lamoureux, et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE la Municipalité de Saint-Sébastien nomme la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu en tant qu'organisme mandataire pour l'année 2025;

QUE soient approuvées, telles que soumises, la grille tarifaire et les prévisions budgétaires du service de transport adapté aux personnes handicapées du Haut-Richelieu, lesquelles fixent à 26 845.00\$ la contribution financière à être versée par la municipalité de Saint-Sébastien et d'en autoriser le paiement.

E) DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DE LA LICENCE MUNYS – 325\$

CONSIDÉRANT que Munys est un outil unique et essentiel conçu pour épauler les directeurs généraux, greffiers et trésoriers ;

CONSIDÉRANT que le temps est venu de procéder au renouvellement de la licence annuelle de Munys;

CONSIDÉRANT que les frais annuels reliés à Munys sont de 325 \$;

EN CONSÉQUENCE :

2025-04-56 Il est proposé par Francis Lamarre, appuyé par Michel Bonneville et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE la municipalité accepte le renouvellement de la licence pour le tableau de bord Munys par l'ADMQ au coût de 325.00\$ pour l'année 2025.

F) DEMANDE DE CHANGEMENT DE LA SERRURE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE –
SERRURIER LAMARRE – 480\$ PLUS TAXES

CONSIDÉRANT que, depuis un moment déjà, la serrure de la porte d'entrée principale du Centre communautaire présentait quelques petits soucis d'engrenage;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit de la porte principale d'accès au bureau municipal et au centre communautaire, et que plusieurs personnes l'utilisent;

CONSIDÉRANT que le coût de la réparation s'élève à 480.00\$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE :

2025-04-57 Il est proposé par Michel Bonneville, appuyé par Jonathan Bolduc-Dufour, et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE la Municipalité de Saint-Sébastien autorise Serrurier Lamarre à effectuer la réparation de ladite serrure au montant de 480,00\$ plus taxes.

Les conseillers Francis Lamarre et Edith Lamoureux déclarent leurs conflits d'intérêts.

G) DÉPÔT DE LA LISTE DES DOSSIERS POUR DESTRUCTION 2024 ET 2025

CONSIDÉRANT que la municipalité a l'obligation de tenir à jour le calendrier de conservation selon la Loi sur les archives (chapitre A-21.1, article 7);

CONSIDÉRANT que le contrat d'archivage des documents municipaux a été octroyé à Mme Madelyne Marcoux;

CONSIDÉRANT que le conseil a reçu la liste de documents pour destruction pour les années 2024 et 2025;

EN CONSÉQUENCE :

2025-04-58 Il est proposé par Francis Lamarre, appuyé par Jonathan Bolduc-Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE le conseil municipal autorise la destruction de ces documents.

6. LOISIRS ET CULTURE

A) DEMANDE DE GRATUITÉ DU CENTRE COMMUNAUTAIRE POUR UN PROJET SCOLAIRE DU PROGRAMME DE GESTION DE COMMERCE DU CÉGEP DE ST-JEAN-SUR-RICHELIEU – SOIRÉE HUMOUR POUR LE T.D.A.H – 25 AVRIL 2025 (DEMANDE FAITE PAR VICTOR THIBERT)

CONSIDÉRANT que nous avons reçu une demande de gratuité du Centre communautaire pour un projet scolaire du programme de Gestion de Commerce du Cégep de St-Jean-sur-Richelieu;

CONSIDÉRANT que les étudiants de ce programme doivent réaliser toutes les étapes du

processus d'organisation d'un événement;

CONSIDÉRANT que l'événement à organiser sera un spectacle d'humour mettant en vedette l'humoriste Étienne Langevin qui aura lieu le vendredi 25 avril 2025;

CONSIDÉRANT que tous les profits amassés durant l'événement seront remis à la Fondation Philippe Laprise, OBNL qui est engagée à transformer positivement le parcours des enfants, adolescents ainsi que des adultes qui vivent avec le TDAH;

EN CONSÉQUENCE :

2025-04-59 Il est proposé par Francis Lamarre, appuyé par Michel Bonneville, et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE la Municipalité de Saint-Sébastien autorise la gratuité du Centre communautaire pour la tenue d'un tel événement le 25 avril 2025.

Le maire Martin Thibert et la conseillère Edith Lamoureux déclarent leurs conflits d'intérêts.

7. PROTECTION DES BIENS ET DE LA PERSONNE

AUCUN POINT À L'ORDRE DU JOUR

8. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

A) ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT DE ZONAGE 522-1

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Sébastien a adopté un règlement de zonage afin de gérer les usages et l'aménagement sur son territoire ;

CONSIDÉRANT que la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à une municipalité de modifier ce règlement ;

CONSIDÉRANT que les dispositions concernées par le présent projet de règlement restreignent les initiatives de certains citoyens ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal trouve pertinent de procéder à la modification de son règlement de zonage no. 522 afin d'y apporter certains ajustements ;

CONSIDÉRANT que la zone Ms-1 existait dans les règlements de zonage antécédents au règlement de zonage no 522;

CONSIDÉRANT que les limites des zones sur les plans de zonage annexés au règlement de zonage no 522 ne sont pas clairement identifiées;

CONSIDÉRANT que le plan de zonage du secteur village a été modifié par les règlements numéros 396-6 et 396-7, lesquelles modifications n'apparaissent pas à sur le plan annexé au règlement no 522;

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite restaurer la zone Ms-1 et les limites des zones telles qu'elles étaient avant le règlement no 522;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de délimiter la zone Ms-1, de façon plus significative, en reflétant les usages et autorisations qui existent sur le terrain, et qui sont moins étendus que les limites de la zone Ms-1, telle qu'elle était définie auparavant;

CONSIDÉRANT que le site a fait l'objet de plusieurs autorisations de la part de la Commission de Protection du Territoire Agricole, dont en autres des activités d'extraction, d'enfouissement de matériaux secs, de recyclage de matières résiduelles et d'entreposage de poteaux de bois;

CONSIDÉRANT que les activités industrielles de recyclage et d'enfouissement étaient autorisées dans les règlements précédents;

CONSIDÉRANT qu'un projet industriel de transformation du bois consistant à la fabrication de poteaux, et dormants pour chemin de fer, ainsi que de la transformation de matières résiduelles pour les mêmes fins, est proposé pour ce site.

CONSIDÉRANT que ce projet va permettre la valorisation du site, pour sa portion non exploitée à des fins agricoles;

CONSIDÉRANT que le projet permettra de conserver et de créer des emplois significatifs, et ainsi de dynamiser le milieu;

CONSIDÉRANT que le site est déjà pourvu d'installations de captage d'eau pour desservir les usages existants, laquelle installation pourrait avoir une incidence sur les activités agricoles;

CONSIDÉRANT que ce projet n'apporte pas de contraintes supplémentaires que celles existantes aux activités agricoles avoisinantes, en termes de distances séparatrices;

CONSIDÉRANT que le premier projet de règlement 522-1 a été adopté par le conseil municipal à la séance du 4 mars 2025 ;

CONSIDÉRANT que, le conseil municipal fera un avis de demande pour participer à un référendum ;

2025-04-60 Il est proposé par Francis Lamarre, appuyé par Jonathan Bolduc-Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

EN CONSÉQUENCE :

QUE la Municipalité de Saint-Sébastien adopte le second projet de règlement de zonage 522-1 modifiant le règlement de zonage 522.

QUE ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

9. ENVIRONNEMENT

AUCUN POINT À L'ORDRE DU JOUR

10. HYGIÈNE DU MILIEU, TRANSPORT ET VOIRIE

A) OFFRE DE SERVICE POUR LE FAUCHAGE DES FOSSÉS MUNICIPAUX SAISON 2025 – ANDRÉ PARIS - 8 492,00\$ + TAXES

2025-04-61 Il est proposé par Michel Bonneville, appuyé par Francis Lamarre et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le contrat de fauchage des levées de chemins soit confié à André Paris inc. Conformément à sa soumission d'une somme de 1295,00\$ plus taxes pour la 1^e coupe réalisée avant le 24 juin et 7197,00\$ plus taxes pour une 2^e coupe réalisée à la fin de mois d'août. **ADOPT**

B) DÉPÔT DU BILAN ANNUEL D'EAU POTABLE 2024

L'adjointe administrative et secrétaire-trésorière adjointe mentionne que le bilan d'eau potable 2024 pour la municipalité de Saint-Sébastien est disponible au bureau municipal.

11. VARIA

A) RAPPEL DISTRIBUTION GRATUITE D'ARBRES – SAMEDI 10 MAI 9H00 À 13H00

B) RÉCEPTION D'UNE SUBVENTION DE LA DÉPUTÉE D'IBERVILLE AU MONTANT DE 1000\$

C) RAPPEL CHASSE AUX COCOS DE PÂQUES – VENDREDI 18 AVRIL 18H00 À 20H00

12. COURRIER

AUCUN POINT À L'ORDRE DU JOUR

13. QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

AUCUN POINT À L'ORDRE DU JOUR

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2025-04-62 L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Francis Lamarre, appuyé par Edith Lamoureux et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que cette assemblée soit levée à 21H05.

Martin Thibert,
Maire

Josée Rochette,
Adjointe administrative et secrétaire-
trésorière adjointe

Je, Martin Thibert, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Martin Thibert,
Maire